

Les deux vallées au départ de Jallais



Visorando



Randonnée n°12790513

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Cette randonnée vous mènera au cœur de la vallée des Mauges, entre rivière, bois et bocage, laissez vous guider par le bruit de la nature !

Durée :	3h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.39km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	63m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	63m		
Point haut :	103m	Commune :	Jallais (49510)
Point bas :	65m		



Description

Circuit entièrement balisé en Jaune

Départ place de la mairie à Jallais, vous pouvez vous garer sur les places de parking aux alentours.

(D/A) Depuis la Place de la Mairie, passer devant la pharmacie, tourner à droite Rue Chantemerle, puis tourner à gauche Rue Meleux pour continuer tout droit sur 800 m jusqu'à un tournant à 90° qui rejoint le Boulevard du Dr. Audureau (notre voie de retour).

(1) Quitter dès lors la route principale pour emprunter celle qui continue tout droit. Laisser le boulevard à droite, tourner à gauche puis suivre la route D91 sur le bas côté. Après un virage à droite tourner à gauche juste avant l'exploitation agricole. Traverser le pont qui surplombe le ruisseau puis continuer tout droit en laissant la route qui part à gauche vers la Bouguinière. Une centaine de mètres après tourner sur le chemin à droite bordé d'arbres, le suivre jusqu'à la route.

(2) Prendre à gauche à l'intersection et se diriger vers le pont qui surplombe l'Èvre puis prendre à droite juste après le pont. Continuer jusqu'à la patte d'oie et prendre à droite. Ignorer la 1^{re} route à droite.

(3) Prendre la 2^e à droite après la patte d'oie et continuer tout droit environ 1 km en descente jusqu'au moulin, puis remonter jusqu'à la route départementale.

(4) Traverser **avec prudence** la route départementale et prendre le sentier en face qui longe un petit bois par la droite. Le suivre sur 200 m puis continuer tout droit sur le petit sentier pour longer les arbres par la gauche. Traverser les deux bras de la rivière du Rez Profond puis rejoindre la route goudronnée en prenant à droite. Suivre la route, plein Nord jusqu'à l'intersection en T

(5) Suivre la route enherbée à droite sur environ 700 m jusqu'à l'exploitation agricole au lieu-dit du Mesnil. Emprunter à gauche la route principale et tourner à droite à l'intersection en épingle à cheveux pour suivre les bâtiments. Passer entre les deux derniers bâtiments et continuer sur le sentier qui va vers la droite pour rejoindre le Moulin Neuf.

(6) Arrivé au petit hameau du Moulin Neuf continuer la route à gauche pour traverser la rivière du Rez Profond à nouveau. Se

Points de passages

- D/A Place de la mairie**
N 47.195569° / O 0.86775° - alt. 81m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
N 47.197637° / O 0.87686° - alt. 83m - km 0.78
- 2 Chemin goudronné**
N 47.193331° / O 0.890497° - alt. 66m - km 2.43
- 3 Chemin à droite bordé de haies bocagères**
N 47.193867° / O 0.902197° - alt. 80m - km 3.45
- 4 Route D756**
N 47.202102° / O 0.901156° - alt. 101m - km 4.41
- 5 Route enherbée**
N 47.214117° / O 0.904722° - alt. 95m - km 5.87
- 6 Le Moulin Neuf**
N 47.213063° / O 0.892271° - alt. 74m - km 6.97
- 7 Carrefour D15**
N 47.217187° / O 0.88897° - alt. 87m - km 7.55
- 8 Route**
N 47.216359° / O 0.882548° - alt. 75m - km 8.2
- 9 Route D15**
N 47.208661° / O 0.880796° - alt. 96m - km 9.46
- 10 Croix de la Talvassière**
N 47.198976° / O 0.883539° - alt. 81m - km 11.03
- D/A Place de la mairie**
N 47.195561° / O 0.867717° - alt. 81m - km 12.39

diriger vers le prochain hameau, passer devant l'ancienne Chapelle et continuer sur le chemin à gauche jusqu'à la route départementale D15.

(7) Traverser à droite **avec prudence** et longer la route 150 m pour tourner à gauche sur le sentier. Le suivre sur 400 m et, dans un virage, prendre le premier chemin à droite qui longe un petit bois et traverse un cour d'eau.

(8) Traverser la route, continuer sur le petit sentier en face, passer le long de la ferme en la contournant par la gauche pour rester sur le sentier, le suivre jusqu'à la départementale D15.

(9) Traverser **avec prudence** la D15 pour continuer sur la route en face pendant environ 1,3 km jusqu'à l'intersection de la Croix de la Talvassière.

(10) Prendre à gauche la D756 et retrouver le carrefour avec la D91 rencontré à l'aller. Rester une centaine de mètres à gauche au bord du Boulevard. Traverser au passage protégé et rejoindre le carrefour de la boucle.

(1) Reprendre le chemin inverse de l'aller pour revenir jusqu'à la Place de la Mairie (D/A).

Informations pratiques

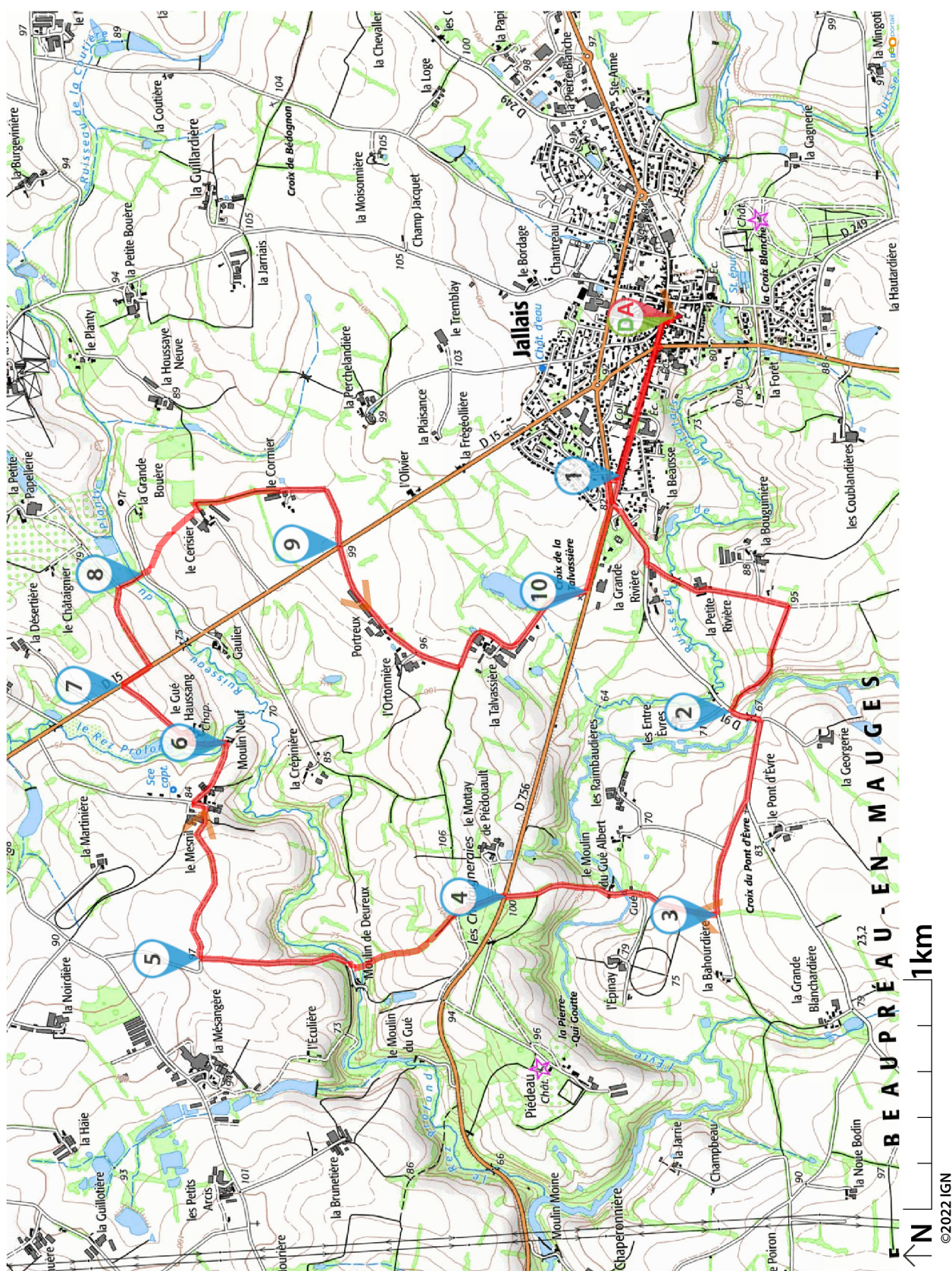
[La randonnée](#) sur le site Osez Mauges.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-deux-vallees-au-depart-de-jallais/>

En savoir plus : Osez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

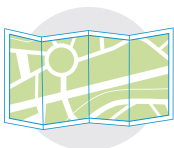
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



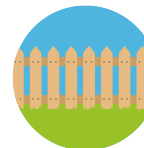
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



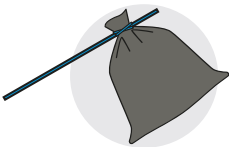
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.